



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 32441

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme des lycées. En seconde comme en cycle terminal les enseignements et activités proposés aux élèves seront organisés autour de trois grands blocs principaux : des enseignements généraux destinés à prolonger et à approfondir les enseignements de base prodigués au collège ; des enseignements complémentaires visant (en seconde) soit l'exploration de nouveaux domaines, soit un approfondissement et/ou une meilleure maîtrise des fondamentaux ; des enseignements et activités d'accompagnement visant une plus grande individualisation des parcours, suffisamment diversifiés pour être destinés à tous les élèves. Or, dans les projets de réforme de la classe de seconde, l'enseignement des sciences de la vie et de la terre comme discipline obligatoire dans les enseignements fondamentaux est supprimé. Alors que la dynamique du Grenelle de l'environnement s'accélère de mois en mois, et que le Parlement va prochainement en examiner sa mise en oeuvre, il semble que les objets d'étude, la vie et son support, la terre, sont au coeur des enjeux environnementaux, de santé et de gestion de l'eau, des ressources énergétiques et alimentaires. De plus, l'enseignement des sciences de la vie et de la terre participe à une orientation large et positive vers pratiquement tous les domaines d'emploi. Aussi il lui demande de bien vouloir indiquer s'il entend maintenir les sciences de la vie et de la terre dans ces enseignements fondamentaux, dans le cadre de la réforme de la classe seconde du lycée.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32441

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 octobre 2008, page 8728

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475